

D-2020-125

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 78 |
| Présents | 72 |
| Votants | 78 |

Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Salle Espace Expo - Route de Bordeaux - 47200 MARMANDE, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Romain TOSCHI - Jacques VERDELET

Absents ou excusés

Christian PEZZUTTI - Daniel BENQUET - Jérôme BISSIÈRES - Maud CARUHEL - Pierre FEYRIT - Emmanuelle MARCHAND - Nadine ZANARDO

Pouvoirs de

Christian PEZZUTTI A Daniel BORDENEUVE - Daniel BENQUET A Martine CALZAVARA - Jérôme BISSIÈRES A Gaëtan MALANGE - Maud CARUHEL A Dominique MARTIN - Pierre FEYRIT A Jean-Claude FEYRIT - Emmanuelle MARCHAND A Alain PASCAL

Secrétaire de séance

Alain LERDU

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Objet de la délibération

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres de Val de Garonne Agglomération

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2, L1411-5, L2121-21, L 5211-1, alinéa 1 et D.1411-3, D.1411-5

Vu la délibération n° D2020-098 du 23 juillet 2020, fixant les conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres,

Vu le procès-verbal d'élection des membres de la commission d'appel d'offres de VGA.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est une commission obligatoire élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans ce cadre, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

S'agissant de nominations, il convient de préciser que :

- « *l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

- « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, ..* ».

Le conseil communautaire peut donc, s'il le décide à l'unanimité, décider de voter à scrutin public.

Les membres du Conseil Communautaire sont donc invités à procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, selon les modalités précitées.

L'unique liste suivante a été déposée et enregistrée :

Titulaires

- Jean-Michel POIGNANT
- Daniel BORDENEUVE
- Charles CILLIERES
- Guy LAUMET
- Serge CADRET

Suppléant(e)s

- Alain PASCAL
- Séverine CHASTAING
- Jacques VERDELET
- Alain DALLA-MARIA
- Jean-Pierre LANDAT

Le Conseil Communautaire,

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

SLOW

ID : 047-200030674-20200723-D_2020_125-DE

Décide à l'unanimité de ne pas voter au bulletin secret

Constate qu'une seule liste a été déposée

Désigne après lecture par le Président des noms de la liste unique :

Titulaires

- Jean-Michel POIGNANT
- Daniel BORDENEUVE
- Charles CILLIERES
- Guy LAUMET
- Serge CADRET

Suppléant(e)s

- Alain PASCAL
- Séverine CHASTAING
- Jacques VERDELET
- Alain DALLA-MARIA
- Jean-Pierre LANDAT

Résultat du vote

| | | |
|-------------------|-----------|--|
| <i>Votants</i> | 78 | |
| <i>Pour</i> | 78 | |
| <i>Contre</i> | 0 | |
| <i>Abstention</i> | 0 | |

Publication / Affichage

Le 28/07/2020

Fait à Marmande le 23 juillet 2020

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération